

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 12

- présents : 9

- votants : 11

L'an deux mille vingt cinq

le quinze octobre à dix-huit heures quinze

le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni

en session ordinaire au RPC "Les Hirondelles" à La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Présents : Mesdames Pamela CRAPPIER, Julie DENEUFBOURG (Pouvoir de Catherine VINCENT), Sarah HERRIBERRY, Messieurs Eric VALOIS (Pouvoir de Philippe LE CAM), Julien BONNEMENT, Thierry MICHEL, Thierry DELEGLISE, Nicolas VOGT (Pouvoir de Janina WALBRECQ) et Thomas LESUEUR (Pouvoir d'Alexandra STRAZEL).

Absents excusés : Alexandra STRAZEL, Janina WALBRECQ, Catherine VINCENT, Alexandre DELATTRE

Secrétaire de séance : Pamela CRAPPIER

Monsieur le Président demande à l'assemblée son accord pour ajouter un point N°7 à l'ordre du jour, pour l'ouverture de contrats CDD. L'assemblée donne son accord.

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. Centre aéré 2025 : Participation des communes (N°12/2025)

Monsieur le Président présente les comptes définitifs pour le centre de loisirs de juillet 2025.

Pour rappel, le centre a été ouvert 19 jours du 7 juillet au 1er août.

Nous avons accueilli 826 enfants/jours contre 653 l'an passé sur 15 jours.

Les dépenses 2025 sont de 18 499.87€ (974€/jours vs 734€/jours en 2024)

Afin d'équilibrer les dépenses et recettes, il en ressort un besoin de financement de 3 766.90€.

Le coût par enfant/jour s'élève à 4.56€

	S1	S2	S3	S4	Total		4.56
La Neuville-Roy	90	76	105	90	361		1646,16
Léglantiers	50	20	25	5	100		456
Montiers	18	14	20	15	67		305,52
Pronleroy	25	40	44	40	149		679,44
Wacquemoulin	25	12	20	45	102		465,12

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE** de fixer à 4.56€ la participation des communes en fonction du nombre de jours/enfants présents pour le centre de Loisirs 2025.

3. Préscolarisation 2025-2026 (N°13/2025)

Chaque année, un dossier d'aide à la préscolarisation en zone rurale doit être déposé auprès du Conseil Départemental.

Il convient de prendre une délibération pour déposer le dossier en 2025 pour l'année 2025-2026.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Président à faire le nécessaire pour l'octroi d'une subvention pour la rémunération des ATSEM.

4. Subvention exceptionnelle aux classes découvertes 2025-2026 (N°14/2025)

Monsieur le Président informe les membres qu'il a reçu l'information que 2 classes CE1/CE2 et CM2 préparaient un voyage en Normandie du 18 au 22 mai 2026. Le coût pour les familles a été annoncé à 483€ par élève avec actions de l'APE.

Monsieur le Président rappelle que toutes les classes bénéficient d'un budget de 13€ par élève pour leur voyage, et qu'une subvention exceptionnelle est proposée à délibération chaque année. Cette subvention était d'un montant de 30€ l'an passée pour 4 classes (2880€)

2 classes représentent environ 43 élèves, ce qui ferait une dépense de 1290€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 30€ par enfant partant pour les 2 classes mer 2025-2026 et pour ce faire d'inscrire les ressources nécessaires au budget 2026 ($43 \times 30 = 1290\text{€}$)

Cette somme fera partie du montant forfaitaire par enfant pour le calcul des répartitions du budget de fonctionnement 2026.

5. Rapport annuel SAO-ADTO (N°15/2025)

Le Syndicat Scolaire Les Hirondelles est actionnaire de la SPL SAO ADTO.

Pour rappel, le représentant du syndicat désigné au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires ou directement au sein du conseil d'administration est M Lesueur, le représentant de la collectivité désigné au sein de l'assemblée générale des actionnaires est M Lesueur.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».

Il est donc demandé au Conseil municipal, communautaire ou syndical :

- d'approuver le rapport de l' élu à la collectivité pour l'année 2024 de la SPL ADTO SAO
- de donner quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2024 de la SPL ADTO SAO
- **DONNE** quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la délibération.

6. Budget : Décision modificative (N°16/2025)

Monsieur le Président présente la situation comptable au 11 octobre.

Avec la démission de la directrice, un recrutement a été effectué avec un mois de recouvrement. Ce recrutement effectué via le Centre de Gestion de l'Oise, engendre des frais mensuels de 15% (~460€). Nous avons également à assumer les arrêts maladies longs de Mesdames Beaujard et Prevost, nous avons maintenu pour le moment le salaire avec subrogation et pourvu aux remplacements via heures complémentaires et personnel AITT. Ce qui engendre des dépenses supplémentaires qui seront compensées pour partie avec des recettes CPAM.

Le budget prévisionnel devrait permettre de couvrir ces dépenses, mais les calculs prévisionnels ne donnent pas beaucoup de marge.

Ainsi, Monsieur le Président propose, d'augmenter en dépense l'article 6413 "Personnel non titulaire" de 15 000€ et d'augmenter en recette l'article 7478 "Participations Autres organismes" de 15 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative
- Dépense de fonctionnement Chapitre 012 article 6413 : +15 000€
Recette de fonctionnement Chapitre 74 article 7478 : +15 000€

7. Contrats animateur pour l'année 2025-2026 (N°17/2025)

Monsieur le Président propose d'ouvrir 4 postes pour l'année scolaire 2025-2026.

La directrice recrutée par l'intermédiaire du Centre de Gestion doit rester en portage pendant 6 mois, nous lui proposons un contrat à compter du 1er avril 2026.

La démission de Madame Rosselle en contrat CDI, demande le recrutement d'une nouvelle personne, le recrutement est en cours.

L'absence pour arrêt maladie d'une ATSEM devrait se poursuivre sur l'année. Cet agent fait la demande de reconnaissance d'une inaptitude temporaire et souhaite s'engager dans une formation pour une future reconversion. Il va être nécessaire de recruter un remplaçant jusqu'à la fin d'année scolaire.

Pour le temps du midi, nous avons recours à 2 personnes de l'AITT, pour réduire les coûts, nous proposons de contractualiser avec une personne actuellement en poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'ouvrir

-1 poste en CDD en tant qu'Animateur pour un temps hebdomadaire de 35h00 à compter du 1er avril jusqu'au 31 août 2026.

-1 poste en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 32h00 à compter du 1er novembre jusqu'au 31 août 2026.

-1 poste en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 28h00 à compter du 1er novembre jusqu'au 31 août 2026.

-1 poste en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 14h00 à compter du 1er novembre jusqu'au 31 août 2026.

pour la période allant jusqu'au 31 août 2026 et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ces emplois.

8. Informations diverses

- Monsieur le Président rend compte de la rentrée scolaire de septembre 2025, 230 élèves scolarisés, des travaux effectués pendant l'été, notamment la remise en peinture de 2 murs.
- Monsieur le Président remercie Monsieur le maire de La Neuville-Roy pour le fauchage des terrains qui ont servi de parking le jour de la rentrée.
- Monsieur le Président informe avoir complété l'équipement informatique pour les élèves avec 7 nouveaux chromebooks.
- Monsieur le Président informe que l'enfant en petit section accueilli avec un PAI bénéficie avec le concours de l'éducation nationale d'une AESH sur le temps du midi. Cela a pu être mis en place rapidement après la rentrée scolaire. La question se pose en cas d'absence de l'AESH et pour un accueil sur les périodes de vacances.
- Monsieur le Président informe de la diffusion d'un "Journal", le 20ème, aux familles à la fin août.
- Monsieur le Président informe avoir reçu plusieurs courriers de familles s'inquiétant de l'organisation du périscolaire suite au non renouvellement de personnes en contrat CDD.
- Monsieur le Président informe des 2 journées de grève, le 18 septembre et le 2 octobre, 2 classes maternelles ont été fermées.
- Monsieur le Président informe s'être renseigné auprès de l'SAO-ADTO pour le renouvellement du marché de prestation de livraison des repas pour la cantine. La proposition tarifaire faite est de 3 500€, ramenée à 2 500€ après négociation pour la publication, l'étude et la notification du marché. Monsieur le Président propose de renouveler la prestation par une commande directe au prestataire.
- Monsieur le Président a évoqué également avec les services SAO-ADTO, le coût d'une DSP pour les services périscolaire et cantine. Un budget de plus de 500K€ a été évoqué pour notre structure.
- Monsieur le Président donne les informations sur le personnel

Madame Beaujard a été reçue par un médecin conseil début août qui lui a demandé de reprendre à plein temps en septembre après 1 an de mi-temps thérapeutique.

Madame Beaujard a pu assurer la première semaine et est en arrêt de travail depuis. Un remplacement a pu être assuré via l'AITT.

Madame Bachevilliers, la directrice, a demandé à me voir le 29 août pour m'annoncer qu'elle souhaitait se rapprocher de son domicile et avait une proposition d'emploi. Nous avons pu échanger et le lundi 1er septembre, elle m'a informé de sa décision de démissionner. Nous avons dû échanger pour trouver un accord sur son préavis qui s'achèvera le 31 octobre.

Une demande de recrutement a été faite au Centre de Gestion. Deux candidatures nous ont été proposées et nous avons reçu 2 candidatures, une interne et une spontanée. Les entretiens ont été menés avec Pamela Crappier ou Philippe Le Cam, que je remercie. Le choix s'est fait sur une personne diplômée BPJEPS avec une expérience de 3 ans en direction dans une grande structure.

Vendredi 10 octobre, Madame Rosselle, animatrice, a déposé sa démission.

Madame Coudeville a demandé une autorisation de cumul, le dossier est actuellement en cours de traitement avec les services du Centre de Gestion.

Madame Prevost a été victime d'un accident de travail le 19 septembre en chutant sur le trottoir à la sortie du bus, entorse à la cheville et contusions. Elle est actuellement en arrêt.

Madame Coudeville a demandé une dérogation afin de pouvoir cumuler avec une autre poste, un support juridique a été demandé au centre de gestion.

La CNRACL nous a adressé un courrier pour un agent ayant travaillé 6 jours au SIRS d'Angivillers en 1998 qui demande une validation de période. Si l'agent confirme, nous devrions nous acquitter de 36€ de charge auprès de la CNRACL.

- Monsieur le Président informe de l'élection des parents d'élèves du 10 octobre, une seule liste présentée.

- Monsieur le Président informe de l'assemblée générale de l'association des Parents d'Elèves, Madame Forget est la nouvelle présidente. Un marché de Noël se tiendra le 20 décembre à la salle des fêtes de La Neuville-Roy.
- Monsieur le Président informe de la tenue du 1er conseil d'école le vendredi 17 octobre à 18h. Le directeur devrait annoncer une baisse des effectifs pour la rentrée prochaine. Nous informerons le rectorat de l'arrivée des nouveaux habitants dès juin 2026 dans le lotissement de La Neuville-Roy ce qui devrait amener quelques élèves supplémentaires.
- Monsieur le Président informe qu'à l'issue du conseil d'école, un pot de l'amitié sera offert pour le départ d'Audrey.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h55
Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 15 octobre 2025 a comporté six délibérations.

2	Centre aéré 2025 : Participation des communes	Délibération N°12/2025
3	Préscolarisation 2025-2026	Délibération N°13/2025
4	Subvention exceptionnelle aux classes découvertes 2025-2026	Délibération N°14/2025
5	Rapport annuel SAO-ADTO	Délibération N°15/2025
6	Budget : Décision modificative	Délibération N°16/2025
7	Contrats animateur pour l'année 2025-2026	Délibération N°17/2025

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas LESUEUR Présent	Philippe LECAM Absent Pouvoir donné à Eric VALOIS	Paméla CRAPPIER Présente	Catherine VINCENT Absente Pouvoir donné à Julie DENEUFBOURG
Janina WALBRECQ Absente Pouvoir donné à Nicolas VOGT	Elodie FREIRE JORGE Absente	Sarah HERRIBERRY Présente	Alexandra STRAZEL Absente Pouvoir donné à Thomas LESUEUR
Thierry MICHEL Présent	Julien BONNEMENT Présent	Eric VALOIS Présent	Thierry DELEGLISE Présent